Sécurité: Réglage des fixations de ski

Les fixations de ski actuelles sont des fixations à déclenchement automatique. Bien réglées, elles permettent d'éviter les blessures aux jambes et aux chevilles.

La vignette de ski du bpa atteste que les fixations ont été réglées correctement par un revendeur spécialisé sur la base des indications fournies et contrôlées sur un appareil de réglage.

Elle rappelle également la prochaine échéance. Le réglage des fixations n'étant pas obligatoire, le défaut de vignette de ski n'entraîne pas une réduction des prestations d'assurance.

→ Conseil du bpa: Réglage des fixations de ski

Source: bpa – Bureau de prévention des accidents

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO